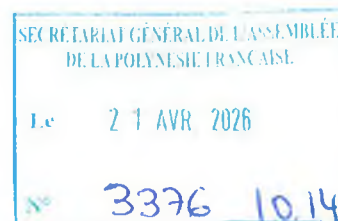




Question ORALE



Bruno FLORES

Représentant à l'assemblée de Polynésie française

N°08/2026/GTH/FB
Taraho'i, le 20/04/2026

A M. Moetai BROTHERSON
Président du Pays et Ministre en charge du transport aérien

Objet : Disparités dans la desserte aérienne de l'archipel des Australes et renouvellement de la délégation de service public

Monsieur le Président,

Les disparités constatées dans la desserte aérienne des îles, largement relevées par les administrés, mettent en lumière des déséquilibres persistants. Dans les Australes en particulier, de nombreux usagers signalent des écarts significatifs concernant le prix des billets, les fréquences de rotation, les volumes de fret autorisés, ainsi que les franchises de bagages en cabine et en soute.

De telles différences, constatées entre des îles pourtant voisines, appartenant au même archipel et desservies par un même opérateur, suscitent une incompréhension croissante au sein de notre nūna'a. Elles alimentent également un sentiment d'iniquité territoriale.

Je rappelle, à cet égard, que l'organisation du transport aérien interinsulaire repose, depuis la délibération n° 2020-33 APF du 7 mai 2020, sur une distinction entre deux réseaux :

– D'une part, douze aérodromes exploités en libre concurrence, au sein desquels les tarifs sont librement fixés par l'opérateur ;

– D'autre part, plus d'une trentaine d'aérodromes placés sous obligation de service public, pour lesquels les tarifs passagers, le programme de vols et les franchises de bagages sont directement homologués par le Pays.

Aux Australes, Rurutu et Tubuai relèvent du régime de la libre concurrence, tandis que Rimatara et Raivavae sont intégrées, depuis le 1er juillet 2021, à la délégation de service public confiée à Air Tahiti.

La grille tarifaire d'Air Tahiti met en évidence plusieurs disparités significatives. Pour les tarifs passagers, les simulations tarifaires accessibles au public font ressortir, sur la base de l'option la moins chère, qu'un aller-retour à destination de Raivavae s'élève à 57 000 francs CFP, contre 53 000 francs CFP pour Rimatara, alors même que ces deux îles relèvent de la DSP. À titre de comparaison, le trajet aller-retour est de 41 000 francs CFP pour Rurutu et de 30 000 francs CFP pour Tubuai, lesquelles relèvent du régime de la libre concurrence.

S'agissant des franchises de bagages en soute, le tarif de base est fixé à 15 kg pour Rurutu et Tubuai, qui relèvent de la libre concurrence, contre seulement 10 kg pour Rimatara et Raivavae, pourtant intégrées à la DSP.

Cette situation révèle une incohérence dans l'application de la DSP, dès lors que les îles de Ua Pou et Ua Huka, aux Marquises, bénéficient, dans le même cadre, d'une franchise en soute de 15 kg. Ces disparités appellent des réponses précises de votre part, dans un calendrier particulièrement sensible.

En effet, la DSP devait initialement arriver à échéance le 30 juin 2026. Par arrêté du 25 mars 2026, vous avez autorisé une première prorogation de deux mois, jusqu'au 31 août 2026. Une prolongation complémentaire d'un an, annoncée de longue date, demeure toutefois en attente de signature. Dans le même temps, le lancement du nouvel appel d'offres a été reporté, dans l'attente de l'élaboration d'un « schéma directeur du transport aérien domestique ».

Ainsi, notre assemblée, comme l'ensemble des usagers concernés, reste dans l'attente des orientations stratégiques que vous entendez donner à la future organisation de la desserte aérienne interinsulaire.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir nous préciser :

1. Les raisons des disparités constatées, notamment en matière de tarifs et de franchises de bagages entre les îles d'un même archipel ;
2. Les mesures immédiates que vous comptez prendre, ainsi que les orientations retenues dans le « schéma directeur du transport aérien domestique », pour corriger ces écarts ;
3. Les garanties que vous entendez apporter dans le futur appel d'offres de DSP pour assurer une équité réelle et vérifiable de traitement entre les îles.

Māuruuru. Te aroha ia rahi.

Bruno FLORES

